

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VOEUIL ET GIGET
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 à 9 h 00
Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Sur convocation du 16 mars 2026

Étaient présents : RONDEAU Damien, OVÉJÉRO Florence, JORET Philippe, MARTIN Sonia, GOGÉON Patrick, LALANNE Céline, AUGER Christine, CRÉTÉ Valérie, GRANDVAUD Nathalie, CHICHE Maguy, CAILLAUD Yoann, VRILLAUD Jérémy, MAILLARD Elie, CROUZAT Aline, GIRAUD Corentin, COUTEAU Clément, CHIRON Monique, PROUX-DELROUYRE Viviane, BAUDIFFIER Pascal

Étaient excusés :

Absents :

Secrétaire de séance élu : COUTEAU Clément

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal : Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Election des Adjoints
4. Lecture de la Charte de l'Elu par le Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme CHIRON Monique la plus âgée des membres du conseil municipal.

Les votes se font à bulletin secret, la commune a mis à disposition un isolement.

Approbation PV du 04/03/2026

Après lecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°1 : Election du Maire

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 16
Majorité absolue	: 10

A obtenu :

- RONDEAU Damien 16 voix

M. RONDEAU Damien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Délibération N°2 : Détermination du nombre d'Adjoint

Le Maire nouvellement élu préside le vote

Le maire rappelle que conformément à l'article L 2122-1 du CGCT, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle par ailleurs que conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de VOEUIL ET GIGET un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des voix, par 16 voix pour, 3 votes blancs, la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Délibération N°3 : Election des Adjoint

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

- OVÉJÉRO Florence – JORET Philippe – MARTIN Sonia – GOGÉON Patrick – LALANNE Céline

Le maire invite les membres du conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des 5 adjoints.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste OVÉJÉRO Florence 16 voix

► La liste OVÉJÉRO Florence ayant obtenu la majorité absolue, et ont été proclamés adjoints :

1er adjoint au maire : OVÉJÉRO Florence

2ème adjoint au maire : JORET Philippe

3ème adjoint au maire : MARTIN Sonia

4ème adjoint au maire : GOGÉON Patrick

5ème adjoint au maire : LALANNE Céline

Le maire prononce un discours de remerciements.

Fin de la séance à 10h30

Le Maire,
Damien RONDEAU



Le secrétaire de séance,
Clément COUTEAU

